

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-23-1062 du 17/08/2023

Arrêté du 8 août 2023

ARRÊTÉ PORTANT DÉTACHEMENT D'UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES
DANS L'EMPLOI DE CHEF DE SERVICE COMPTABLE DE PREMIÈRE CATÉGORIE

Délégation encadrement supérieur et Talents

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte détachement d'un administrateur des Finances publiques dans l'emploi de chef de service comptable de première catégorie.

Date d'application : 01/10/2023

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT DÉTACHEMENT D'UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES DANS L'EMPLOI DE CHEF DE SERVICE COMPTABLE DE PREMIÈRE CATÉGORIE.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT DÉTACHEMENT D'UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES DANS L'EMPLOI DE CHEF DE SERVICE COMPTABLE DE PREMIÈRE CATÉGORIE



ARRÊTÉ

portant détachement d'un administrateur des Finances publiques dans l'emploi de chef de service comptable de 1^{ère} catégorie

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2006-814 du 7 juillet 2006 modifié relatif aux emplois de chef de service comptable au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2010-991 du 26 août 2010 modifié fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux emplois de chef de service comptable au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 22 juin 2023 relatif au classement des postes comptables et d'emplois de chef de service comptable à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu la demande de l'intéressé.

ARRÊTE :

Article premier

M. Philippe FERMANEL, administrateur des Finances publiques, 5^{ème} échelon, affecté dans le département de la Haute-Garonne, est détaché dans l'emploi de chef de service comptable de 1^{ère} catégorie et affecté en qualité de responsable du service de gestion comptable de Toulouse municipale (Haute-Garonne) à compter du 1^{er} octobre 2023.

Article 2

L'intéressé dispose d'un délai de 2 mois, dans les conditions fixées aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du code de justice administratif, à compter du lendemain de la date de notification, pour contester cette décision devant la juridiction administrative compétente, qui peut être saisie par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 3

Le Directeur général des Finances publiques est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel des Finances publiques, section Ressources Humaines et Organisation.

FAIT À PARIS, LE 8 AOÛT 2023

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION
L'ADJOINTE À LA DÉLÉGUÉE ENCADREMENT SUPÉRIEUR
ET TALENTS,

MARIE-ÉLISABETH GOULLIN

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756